

Mise en ligne : 7 mars 2014.
Dernière modification : 6 novembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE
de CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES,
Bourgoin (ISÈRE)
machine textiles

PARTICIPATION DE LA SFFC
www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf



Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1924)

Lyon, 16 avril. — Cette société anonyme dont le siège est à Bourgoin (Isère), a tenu récemment une assemblée extraordinaire qui a décidé de porter le capital à 7.500.000 fr. par l'émission de 8.000 actions de 500 fr. catégorie B, jouissant de tous les droits et prérogatives attachés aux actions anciennes de la même catégorie.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 7 mai 1924)

Grenoble, 5 mai. — Émission de 8.000 actions B de 500 fr., qui porteront le capital de 3.500.000 fr. à 7.500.000 francs.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 28 septembre 1924)

L'assemblée extraordinaire tenue récemment a régularisé l'augmentation du capital porté de 3.500.000 fr. à 7.500.000 francs par la création de 8.000 actions de 500 fr. Le siège a été transféré de Bourgoin (Isère) à Paris, 96 *bis*, boulevard Haussmann.

Annuaire industriel, 1925 :
DAUPHINOISE de CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES (Soc.), Bourgoin (Isère).

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 6 janvier 1925)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, au siège, 96 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris, sous la présidence de M. Lancrenon ¹, a décidé de réduire le capital actuel de 7.500.000 fr. à 5.625.000 fr., par l'échange des actions de 500 fr. de nominal contre des actions de 875 fr., qui seront elles-mêmes transformées en actions de 125 fr. de nominal, à raison de 3 nouvelles contre 1 ancienne.

Les actionnaires ont ensuite autorisé le conseil d'administration à porter le capital social jusqu'à concurrence de 15 millions, par l'émission d'actions nouvelles ordinaires de 125 fr., à souscrire en numéraire. Le conseil a déclaré n'utiliser immédiatement cette autorisation que jusqu'à 10 millions.

¹ Paul Lancrenon (1888-1957) : ingénieur en chef des mines. Représentant de la SFFC dans diverses sociétés. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_Minmet.pdf

Publicité
Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 10 février 1925)

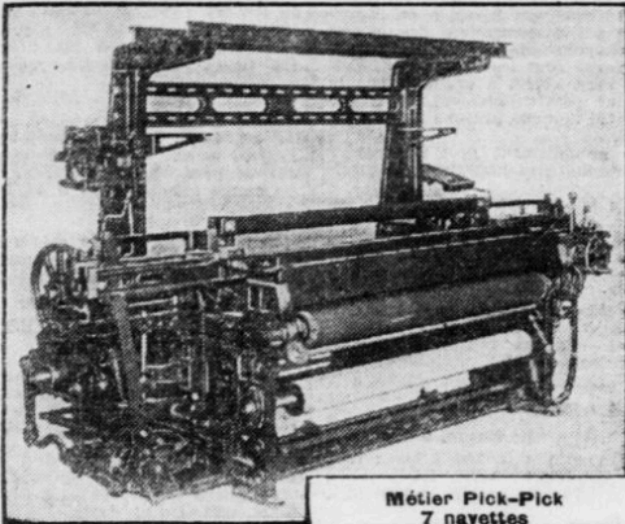
NOUVEAUX MÉTIERS A TISSER

Brevetés S.G.D.G. BRUYÈRE - BANZET

SOIE - COTON - LAINE

Complètement usinés - Interchangeabilité absolue

MÉTIERS
à
1 - 2 - 3 - 4
navettes
avec
boîtes
montantes
d'un côté



Métier Pick-Pick
7 navettes

MÉTIERS
à
3 - 5 ou 7
navettes
Pick-Pick

Grande vitesse - Grand rendement

Société
de Constructions



Dauphinoise
Mécaniques

Société Anonyme au Capital de 5.625.000 francs
Siège Social à Paris (8^e), 96 bis, boulevard Haussmann

BUREAUX et USINES **BOURGOIN** (ISÈRE) FRANCE

R.C.: Paris 216.270
Bourgoin 4.974

Adresser la correspondance à **BOURGOIN** Adr. Télégr.: Textile-Bourgoin
Téléphone: 118 Bourgoin

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1925)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée extraordinaire, au siège, à Paris, 96 *bis*, boulevard Haussmann, ont nommé M. Chéron, commissaire aux apports avec mission de faire un rapport sur une cession de brevets pour la fabrication de matériel textile dont la société avait jusqu'à présent la licence. Cette cession est faite contre l'attribution de 1.000 parts de fondateur.

M. Chéron présentera son rapport à l'assemblée qui se tiendra le 29 avril courant.

La Société financière française et coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1926)

.....
À la fin de l'année 1924, une participation importante a été prise dans une société de fabrication de matériel textile, la Société dauphinoise de constructions mécaniques. Cette société, qui a connu à ses débuts de sérieuses difficultés, est actuellement complètement réorganisée. La production de l'usine a dépassé, durant le quatrième trimestre de 1925, la production mensuelle de 300 métiers, ce qui classe la société comme l'une des principales entreprises françaises de construction de matériel textile.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 31 mars 1926)

L'assemblée ordinaire du 29 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui présentent, après amortissement, un bénéfice net de 20.908 fr. 23. Après prélèvement de la réserve légale, le solde, soit 19.262 fr. 82, a été reporté à nouveau.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 7 mai 1927)

Les comptes de l'exercice 1926, qui seront soumis à assemblée ordinaire du 13 mai font ressortir 4.735.622 fr. de bénéfices sur ventes. Après déduction des frais généraux et dotation des amortissements, le solde créditeur ressort à 50.073 francs.

Société financière française et coloniale
Exercice 1926
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

La « Société Financière Française et Coloniale » a pris une participation importante dans la Société dauphinoise de constructions mécaniques et procédé à la réorganisation de cette société, laquelle, en 1926, a pu maintenir une production mensuelle moyenne de près de 300 métiers pour les industries textiles.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1928)

.....
La crise qui avait gêné la Société dauphinoise de constructions mécaniques s'est prolongée pendant l'année 1927 et les achats de matériel neuf ont été extrêmement réduits, en sorte que la Société Dauphinoise, qui s'est spécialisée dans la fabrication de métiers à tisser, a dû restreindre son activité au minimum.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1928)

L'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} juin a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant sans bénéfices ni pertes, une somme de 108.706 francs ayant été portée avant bilan aux amortissements.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par une perte de 370.168 francs.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par une perte de 1.040.951 fr. s'ajoutant à la perte antérieure de 370.168 francs.

M. Léon Gauthier, administrateur sortant, a été réélu.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1930)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 29 novembre en vue de délibérer sur la cession d'une partie de l'actif social, sur la dissolution anticipée de la société et sur la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 30 novembre 1930)

Une assemblée extraordinaire convoquée pour hier n'a pas réuni le quorum et a été reportée au 22 décembre.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1930)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé la cession d'une partie de l'actif social et la dissolution anticipée de la société.

DAUPHINOISE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 décembre 1930)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le lundi 22 décembre, sous la présidence de M. Lancrenon, président du conseil d'administration, ont approuvé à l'unanimité un acte sous signatures privées en date du 28 novembre dernier, aux termes duquel la Société a cédé à la Société alsacienne de constructions mécaniques le droit exclusif de construire et de vendre à partir du 1^{er} février prochain. toutes les machines relatives au tissage de la soie fabriquées précédemment par la Société Dauphinoise, ainsi que les brevets, dessins, plans, modèles, clientèle relatifs à ces machines, conférant par ailleurs à la Société Alsacienne la faculté d'acheter pendant un délai de cinq ans tout ou partie du stock de pièces entrant dans la construction du matériel à tisser la soie.

L'assemblée a nommé liquidateur M. Léon Gauthier ², ancien administrateur délégué, et désigné liquidateur suppléant M. Maurice Bernard.

Le conseil a rappelé dans son rapport aux actionnaires que la mise au point de la fabrication d'un matériel moderne de textile s'était terminée en 1926 et que les résultats obtenus au cours de cette même année étaient encourageants. Mais, depuis cette époque, l'industrie du textile est entrée dans une période de crise qui est allée en s'accroissant et dont la Société, jeune et ne disposant d'aucune réserve, ne pouvait, supporter le contrecoup. Aussi, **malgré la faiblesse des amortissements industriels pratiqués et l'insuffisance des dépréciations sur les stocks**, les exercices 1927 et suivants se sont-ils soldés par des pertes.

Dans ces conditions, le conseil a estimé inopportun de prolonger une exploitation déficitaire, d'autant plus qu'aucune perspective favorable relative à l'amélioration du textile n'est en vue actuellement.

Le contrat passé avec la Société Alsacienne a cet avantage que les métiers soieries de la Dauphinoise continueront à être fabriqués par la plus importante société française de matériel de textile et que les personnes qui ont déjà utilisé ces métiers pourront trouver auprès de la Société Alsacienne le même matériel ainsi que les pièces de rechange. Enfin, point important, l'accord est rédigé dans le but de permettre l'utilisation, dans les meilleures conditions, du stock de pièces relatives aux métiers soieries que la Société Alsacienne aura la faculté de reprendre en fonction de ses besoins.

Ajoutons que le conseil est, d'autre part, en pourparlers avec diverses personnes pour la cession dans des conditions analogues des divers éléments de la branche « coton » et qu'il espère aboutir à des résultats intéressants.

² Léon Gauthier : la SFFC le reconvertit brièvement comme administrateur délégué de la CIIFFIC : www.entreprises-coloniales.fr/empire/CIIFFIC.pdf

La liquidation des autres éléments se fera progressivement par les liquidateurs, lorsque des occasions favorables se présenteront.

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
(*La Journée industrielle*, 16 janvier 1931)

Une assemblée des porteurs de parts tenue le 14 janvier a ratifié les décisions votées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 22 décembre dernier, relatives à la cession au profit de la Société alsacienne de constructions mécaniques du droit exclusif de construire et de vendre, à partir du 1^{er} février 1931, toutes les machines relatives au tissage de la soie, fabriquées précédemment par la société, ainsi que les brevets, dessins, plans, modèles, clientèle relatifs à ces machines, la Société Alsacienne recevant, d'autre part, la faculté d'acquérir, pendant un délai de cinq ans, tout ou partie du stock de pièces entrant dans la construction du matériel à tisser la soie.

L'assemblée a ratifié en outre la dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier approuvé le bilan de l'exercice 1930 se soldant par une perte de 711.235 fr. Compte tenu des pertes antérieures, le déficit total ressort à 2.123.355 fr. 86

Rappelons que la société est entrée officiellement en liquidation depuis le 1^{er} janvier dernier.

Les administrateurs n'étant plus désormais en fonctions, l'assemblée a donné quitus définitif de leur gestion à MM. Paul Banzet, René Bouvier ³, Joseph Bruyère, Léon Gauthier, Louis de Jonage, Paul Lancenon, Louis Tronchon, Étienne Vautheret ⁴, administrateurs.

Société financière française et coloniale
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1931)

Devant la crise persistante de l'industrie textile, la Société dauphinoise de constructions mécaniques a préféré cesser ses fabrications ; elle a cédé son actif industriel et ses brevets à des sociétés plus anciennes et plus puissantes.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 23 avril 1932)

³ René Bouvier (1883-1954): administrateur délégué de la SFFC, président des Papeteries de l'Indochine. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Papindo.pdf

⁴ Des soieries Vautheret, Gros et Laforge, autre filiale de la SFFC :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Vautheret-Gros-Laforge.pdf

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 1931, faisant apparaître une perte de 3 millions 309.456 fr. 96. qui vient s'ajouter aux pertes antérieures de 2.122.355 francs 86.

Le rapport rappelle que la dissolution de la société a été décidée le 22 décembre 1930 ; elle est devenue effective le 1^{er} janvier 1931 et les opérations de la liquidation ont commencé immédiatement à cette date.

Il ajoute que les opérations de la liquidation dureront vraisemblablement plusieurs années, l'utilisation du stock par la Société alsacienne de constructions mécaniques étant prévue sur une période pouvant atteindre 5 années.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 9 juin 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de liquidation de l'exercice 1933 qui font apparaître une perte de 157.410 fr. s'ajoutant aux pertes antérieures, soit : 5.944.350 francs.

Société dauphinoise de constructions mécaniques
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de la liquidation pour 1935, faisant ressortir une perte de 215.507 fr., qui porte le solde débiteur total à 6.517.557 francs.
